

EDITO : CÉCITÉ INTELLECTUELLE À LA COMMISSION EUROPÉENNE

On pouvait s'y attendre, le redouter, voire pour certains le souhaiter. La baisse du budget de la PAC était bel et bien inscrite à l'agenda de la Commission européenne, et il fallait être doté d'une bonne dose de naïveté pour espérer un budget agricole sauvegardé. La décision de Bruxelles apparaît pour ce qu'elle est, indissociable des conséquences du BREXIT. Le trou de 10 milliards d'€ que laisse Londres au budget européen en quittant l'UE constitue une aubaine pour une Commission, qui voit dans l'agriculture un secteur ayant fait son temps.

La présentation du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de l'UE est tous les sept ans un événement important. Il fixe en effet les conditions à partir desquelles l'UE va financer ses activités. Comme tout budget, il contient un plan de dépenses – mais aussi de recettes – pour chaque catégorie de secteurs, ces derniers étant informés qu'il ne saurait être envisagé de dépasser les montants alloués pour la période 2021-2027.

L'élaboration de ce CFP est toutefois intervenue dans un contexte radicalement inédit. D'une part, le BREXIT a forcément pesé dans les discussions. Ensuite, certains Etats membres n'ont pu être correctement sondés par Bruxelles pour recueillir leurs souhaits. Ainsi de l'Italie, qui n'a toujours pas de gouvernement solidement installé. De l'Allemagne, qui sort à peine de plusieurs mois de négociations tendues pour aboutir à la formation d'une coalition. Enfin, la France, dont les intentions budgétaires n'ont pas brillé par leur clarté. Sans parler de l'instabilité du monde qui affecte nécessairement le fonctionnement et les ambitions de l'UE. C'est pourquoi Bruxelles semble insister, dans le document publié le 2 mai dernier, sur les nouveaux défis qui se dressent devant l'UE et qu'elle doit relever.

UNE TRAJECTOIRE DE PEAU DE CHAGRIN

C'est le montant des ressources allouées à la PAC qui a suscité autant de rumeurs que d'inquiétudes. Quel serait le sort réservé à l'agriculture dans le contexte inédit rappelé à l'instant ? Le verdict est tombé le 2 mai. Sur un budget total de 1 279 milliards d'€, la PAC devrait devenir le second poste des dépenses communautaires. Comparativement au CFP précédent, la baisse des dépenses agricoles serait de -5% en euros courants, la rubrique « paiements directs » étant la plus affectée.

Cette diminution s'accompagne d'un commentaire visant à la justifier. C'est bien le BREXIT qui a motivé la décision de Bruxelles. Le recul de -5% semble en effet correspondre au retrait de la contribution britannique sur la période (environ 3 milliards d'€ par an). Mais la Commission, comme à l'accoutumée, entend minimiser l'importance de la contraction des dépenses, en jouant sur le distinguo euros courants-euros constants. Car il est vrai que, si l'on ne retient que des sommes exprimées en euros courants, la baisse peut être vue comme modeste. En revanche, évaluée en euros constants, c'est-à-dire corrigée de l'inflation, l'ampleur du repli apparaît plus conséquente, évaluée à -17% sur la période 2021/2027 selon nos calculs. S'il faut attendre maintenant les propositions de la Commission s'agissant du fonctionnement même de la PAC, fin mai, les agriculteurs français doivent se préparer à une baisse de leur revenu, laquelle interviendra dans un contexte d'incertitude radicale sur les prix, en particulier dans le secteur céréalière. L'acuité de la question de la pérennité d'une agriculture

de moins en moins financièrement dotée et régulée n'en est que plus légitime.

LES ANCIENS ET LES MODERNES

Les débats vont donc aller bon train sur le budget de la PAC. Mais il est suggéré d'examiner l'esprit dans lequel la décision a été prise. Car manifestement, les réactions négatives, voire indignées, émanant des agriculteurs et du Ministre français de l'agriculture, ont agacé le Président de la Commission. Il a déploré que l'on s'intéresse davantage aux anciennes politiques, dont la PAC, plutôt qu'aux nouvelles qui permettront à l'UE de répondre aux défis de demain. Monsieur Juncker a-t-il pris la mesure de son propos ? L'agriculture, un secteur du passé, qui aurait fait son temps ?

Dans le registre des défis décisifs du XXI^e siècle figure, incontestablement, celui de l'alimentation, de l'accès à la nourriture pour la population mondiale. Ce serait faire preuve de cécité intellectuelle que de négliger cette dimension, alors que l'on sait désormais qu'elle est déjà l'objet de conflits dans certaines régions du monde. Puisqu'il est question de gestion des flux migratoires, à laquelle il est recommandé de consacrer des moyens financiers idoines, rappelons au passage que de tels flux sont déjà conditionnés par une insuffisance de disponibilités alimentaires. Des experts ont admis que l'un des principaux foyers de tensions internationales dans les années à venir proviendrait de l'accès aux ressources agricoles. L'UE se doit donc de contribuer aux équilibres vitaux de la planète. Les citoyens européens expriment par ailleurs des attentes relatives à la qualité des aliments qu'ils ingèrent quotidiennement. Innover dans la sécurité sanitaire des aliments a aussi un coût que les agriculteurs, seuls, ne pourront pas supporter.

L'agriculture et l'alimentation participent du rayonnement de l'Europe, et, singulièrement de la France, dans le monde. Il est de ce point de vue étrange que le Président de la Commission en fasse fi, ébloui qu'il est sans doute, par le numérique ou, plus grave, par le militaire, lequel n'annonce rien de bon pour les années à venir. Ce faisant, il introduit un clivage facile entre les anciens et les modernes. Faire de l'agriculture un levier de la puissance et de la diplomatie d'un pays, voilà ce qu'ont bien compris d'autres chefs d'Etats, à commencer par V. Poutine. Quelque chose ne tourne décidément plus rond dans l'Europe, ce qui aura de quoi réjouir nos concurrents. Monsieur Juncker, et messieurs les économistes qui, dans leur grande majorité, estiment que la PAC n'est plus nécessaire, encore un effort. Il est encore temps, dans ce monde instable et menaçant, de faire de l'agriculture un secteur d'avenir, de l'inscrire dans la catégorie des activités modernes. Car se nourrir est bel et bien un invariant structurel dans l'histoire de l'humanité.

Contact : Thierry Pouch

BOULEVERSEMENT DES ALLIANCES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION

L'annonce simultanée de la rupture de l'alliance entre Intermarché et Casino au profit de la constitution de deux nouveaux partenariats stratégiques comprenant les groupes Auchan/Casino et Système U/Carrefour/Cora chamboulent considérablement l'équilibre du secteur de la Grande Distribution.

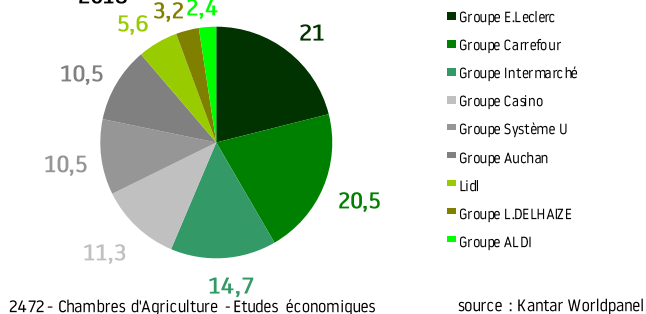
La nouvelle n'a pas tardé à faire réagir. En décidant de briser l'alliance qu'il formait avec Intermarché, la décision du groupe Casino de nouer un partenariat stratégique avec Auchan, avec une première annonce de ralliement de Système U, qui s'est finalement redirigé vers l'alliance Carrefour/Cora, redistribue les cartes dans le secteur de la grande distribution. Dans le détail, ces alliances ont pour vocation de mutualiser les ressources des groupes afin de peser à l'international et de renforcer leur force de frappe commerciale face aux grands industriels nationaux et internationaux.

UNE OPPORTUNITÉ À L'INTERNATIONAL

Une opération de concentration qui apparaît logique quant aux désirs de conquête à l'international de ces groupes, où on estime que les enseignes de la grande distribution française réalisent plus de 40 % de leur chiffre d'affaires en 2014. La constitution de ces super-centrales d'achat permettrait, a priori, de générer des gains d'économies à travers la réduction des coûts de transaction et la mutualisation des moyens logistiques, tout en améliorant l'implantation de ces entreprises sur les territoires étrangers. Par ailleurs, une étude du CEPII¹ a montré les externalités positives induites par l'implantation des enseignes de la grande distribution françaises à l'étranger sur les échanges agroalimentaires de la France. A première vue donc, ces opérations sembleraient constituer une opportunité pour développer la compétitivité des filières agroalimentaires françaises à l'exportation.

Toutefois, des craintes légitimes ont émergé de la part des acteurs hexagonaux quant à la constitution de ces entités qui pourraient abuser d'une position dominante. Industriels, syndicats agricoles et personnalités politiques ont saisi l'Autorité de la concurrence pour qu'elle rende un avis sur la légalité de ces opérations. A l'heure actuelle, le secteur de la grande distribution est partagé entre 9 acteurs et des parts de marché en chiffre d'affaires majoritairement détenues par 6 d'entre eux (Graphique).

Graphique - Parts de marché des enseignes de la grande distribution en France (en %), 1er trimestre 2018



UNE CONCENTRATION QUI S'ACCENTUE

Les anciennes alliances formées entre ces groupes témoignaient d'un secteur déjà fortement à risque quant à la possibilité d'une concentra-

tion du pouvoir de marché. On mesure ce niveau de concentration grâce à l'indice de Herfindahl-Hirschmann, en calculant la somme du carré de la part de marché en chiffre d'affaires des entreprises présentes sur un marché, multipliée par 100 (Tableau).

Tableau - Indice de concentration du secteur de la grande distribution en France

Alliances actuelles		Nouvelles Alliances 1		Nouvelles Alliances 2	
Intermarché/Casino	26	Intermarché	14,7	Intermarché	14
Auchan/Système U	21	Auchan/Système U/Casino	32,3	Auchan/Casino	21,8
Carrefour / Cora	23,7	Carrefour / Cora	23,7	Carrefour / Cora/ Système U	34,2
Leclerc	21	Leclerc	21	Leclerc	21
Aldi	2,4	Aldi	2,4	Aldi	2
Lidl	5,6	Lidl	5,6	Lidl	5
IHHaa	2157	IHHna1	2299	IHHna2	2311
		Variation IHH	142	Variation IHH	154

Source : Calculs APCA d'après données Kantar Worldpanel

Avec le système d'alliance actuellement en place, le calcul de l'indice Herfindahl-Hirschmann (IHHaa) donne une valeur de 2157, ce qui signifie que le secteur présente une forte concentration du pouvoir de marché, et qu'une variation de l'indice supérieure à 150 impliquerait un refus par l'autorité de la concurrence de la fusion d'entreprises. La première reconfiguration du marché avec l'alliance Auchan/Casino/Système U indiquait un nouvel indice (IHHna1) d'une valeur 2299, soit une variation de 142 ce qui est inférieur au seuil recommandé. En théorie donc, l'Autorité de la concurrence aurait rendu un avis favorable quant à la légalité de cette opération. La deuxième reconfiguration qui s'annonce avec l'alliance Carrefour/Cora/Système U génère un indice (IHHna2) de 2311 avec une variation de 154.

Par conséquent, l'Autorité de la concurrence devrait se pencher sur la légalité de cette opération, puisqu'une variation de l'indice supérieur à 150 dans un marché concentré, soit une variation de part de marché de plus de 12,2 %, devrait en théorie pousser l'Autorité à rendre un avis défavorable. Rappelons que la constitution de l'alliance Carrefour/Cora/Système U amènerait l'entité à détenir une part de marché de 34 %, ce qui la placerait comme un acteur central, si ce n'est omnipotent, dans cette reconfiguration oligopolistique.

Ces mouvements de concentration soulèvent donc de nombreuses interrogations, en particulier par rapport aux promesses des acteurs de la grande distribution faites dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA). Même si Carrefour et Système U ont déclaré que leur alliance a aussi pour but de prendre des engagements renforcés vis-à-vis des producteurs agricoles pour une meilleure répartition de la valeur, et que Auchan et Casino ont prévu d'exclure les produits frais traditionnels de leur projet d'accord, la course à la compétitivité de ces grandes enseignes ne sera pas sans dégâts.

Contact : Quentin Mathieu

¹ Charlotte Emlinger et Karine Latouche, « La grande distribution, VRP du made in France... sous marque de distributeur », La lettre du CEPII N°363 – Mars 2016.

² Orris C. Herfindahl, *Concentration in the U.S. Steel Industry*, Unpublished doctoral dissertation, Columbia University, 1950
Albert O. Hirschman, *National Power and the Structure of Foreign Trade*. Berkeley, 1945.

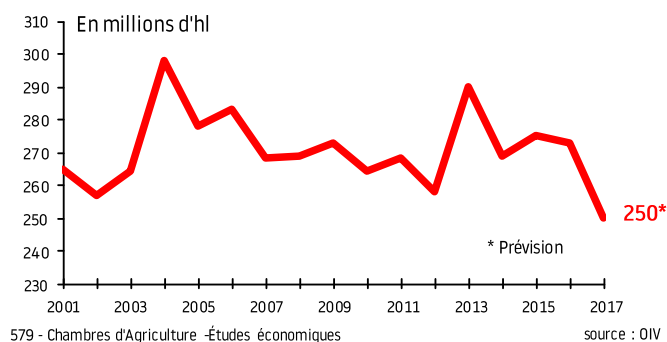
VITICULTURE

UNE RÉCOLTE 2017 EN BAISSSE

L'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin) a présenté le 24 avril 2018 les grandes tendances de la production et des marchés viticoles pour 2017. Il se passe bien des choses sur l'échiquier viticole mondial.

Les superlatifs sont de rigueur pour qualifier la récolte 2017. Une récolte « historiquement faible » au niveau mondial, « inédite » depuis les années 1960, selon l'OIV. La production s'établirait à 250 Mio hl, soit une baisse de 8,6% par rapport à 2016 (graphique 1). Un record expliqué en majeure partie par les incidents climatiques - gel, sécheresse - qui ont touché les principaux pays producteurs : l'Italie (-17%), la France (-19%) et l'Espagne (-20%).

Graphique 1 - Production mondiale de vins (hors jus et moûts)



UNE CONSOMMATION MONDIALE EN HAUSSE

Autre fait marquant, la consommation mondiale semble repartir à la hausse. Celle-ci a connu une forte diminution entre les années 1980 et le milieu des années 1990, principalement due aux changements de consommation du vin dans les pays producteurs et consommateurs européens. A titre d'exemple, on estimait en France en 1980 que plus de 50% des plus de 15 ans consommaient du vin tous les jours ou presque, contre 16% en 2015¹. Après un nouveau ralentissement à la fin des années 2000 du fait de la crise économique, la demande mondiale se réorienterait positivement, tirée par de nouveaux centres de consommation, notamment par les Etats-Unis (1er consommateur en volume, 1er importateur en valeur) et la Chine (4e importateur). La consommation y augmenterait respectivement de 2,9% et 3,5% par rapport à 2016. Les entreprises viticoles européennes cherchent désormais à adapter leur offre et ainsi à assurer leur place sur ces nouveaux marchés, mais doivent toutefois y faire face à la concurrence des vins qualifiés il y a déjà longtemps de vins du Nouveau Monde - Chili et Australie en tête.

Avec le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les pays producteurs européens risquent par ailleurs de devoir davantage conquérir des débouchés sur les marchés des pays tiers. Selon l'UKTPO² (Observatoire britannique des politiques commerciales), le processus de sortie de l'UE et d'élaboration de nouveaux accords commerciaux prendra encore plusieurs années et risque, dans l'intervalle, de ralentir la croissance britannique et d'entraîner la dépréciation de la livre sterling. Les prix des vins pourraient par conséquent être relevés, et les importations diminuer. La France est particulièrement exposée,

¹ FranceAgriMer, 2017. La consommation de vin en France. 70p. Les études de FranceAgriMer

² Anderson K., Wittwer G., 2017. Will Brexit harm UK and global wine markets? Briefing Paper, 9

le Royaume-Uni étant le premier débouché à l'exportation pour les vins français.

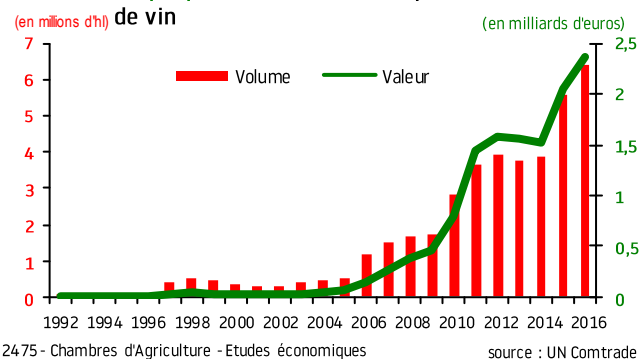
En lien avec les éléments précédemment évoqués, le marché du vin poursuit son internationalisation. 44% des volumes consommés en 2017 auraient franchi une frontière. La France conserve sa position dominante dans les échanges : les exportations de vins français représentent près de 30% des exportations mondiales de vin en valeur - presque 9 Mrds € en 2017 - et moins de 15% des volumes. L'Espagne garde la première place en volume (20,5% du marché mondial, mais seulement 9,2% en valeur).

LA CHINE AFFIRME SON POTENTIEL

Par bien des aspects, la Chine occupe une place de plus en plus importante dans le paysage mondial du vin. Le marché potentiel y est évidemment prometteur : la Chine figure au 5e rang des pays consommateurs de vins en 2017 (près de 18 Mio hl d'après les estimations, en hausse de 3,5% par rapport à 2016). La consommation par habitant a doublé en l'espace de vingt ans³ mais reste faible - 1,5 L/an (de vin rouge, quasi-essentiellement), un niveau de consommation bien en-deçà de celui des Français (51,2 L/an), et seuls 48 millions de Chinois consomment du vin. Les spiritueux et la bière sont encore les boissons alcoolisées les plus consommées en Chine et le vin reste un produit réservé à une certaine catégorie de la population chinoise. La consommation pourrait ainsi continuer à croître avec le développement de la classe moyenne supérieure. De quoi susciter l'intérêt dans les pays producteurs historiques, dont la France, dans lesquels la consommation a, au contraire, tendance à stagner. La France occupe une place de choix sur le marché chinois - les vins français sont privilégiés, tout particulièrement les Bordeaux, en volume et en valeur (respectivement 31% et 42% des parts de marché des vins étrangers en 2016), suivis des vins de l'Australie et du Chili.

D'autant plus que la Chine importe aujourd'hui 42% des vins qu'elle consomme. Les importations chinoises progressent à une vitesse fulgurante depuis les années 2000 (+67% en 2016 par rapport à la moyenne quinquennale, graphique 2), dont celles de vin français (+51%). La Chine pourrait toutefois poursuivre le renforcement de son potentiel de production pour réduire cette dépendance. Elle détenait en 2015 près de 122 000 ha de vignes destinées à la vinification⁴, soit un doublement du vignoble en dix ans.

Graphique 2 - Evolution des importations chinoises de vin



Contact : Marine Raffray

³ FranceAgriMer, 2017. Les importations étrangères : position de la France et de ses principaux concurrents dans les importations allemandes, britanniques, américaines et chinoises. 44p. Les synthèses de FranceAgriMer

⁴ FranceAgriMer, 2017. Facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin. 54p. Les études de FranceAgriMer

LA BIO POURSUIT SON ESSOR EN FRANCE

La bio continue de poursuivre son ascension et d'accroître son rayonnement auprès des Français. D'après l'Agence bio, le marché alimentaire des produits bio a progressé de plus de 82 % entre 2011 et 2016, pour une valeur de +3,2 milliards d'euros. Plus de huit personnes sur dix ont désormais confiance dans l'agriculture biologique et souhaitent qu'elle se développe.

CONSOMMATION

D'après le nouveau Baromètre Agence Bio/CSA, plus de 9 français sur 10 ont déclaré avoir consommé des produits biologiques, près des trois quarts au moins une fois par mois et 16 % tous les jours sur l'année 2017. La fréquence de consommation de produits biologiques augmente pour de multiples raisons. Parmi les principales, ils estiment que l'agriculture biologique contribue notamment à préserver l'environnement (91 %) et que les produits bio sont meilleurs pour la santé (89 %). Les fruits et légumes bio restent les produits les plus consommés en 2017 (59 %), suivis des produits laitiers bio (52 %), et des œufs bio (47 %). De plus, les Français sont de plus en plus demandeurs de bio en restauration hors domicile, le Baromètre indiquant que plus de 7 français sur 10 sont intéressés par des repas intégrant des produits bio sur les lieux en dehors de leur domicile. En outre, 9 parents sur 10 souhaitent que les produits bio soient proposés en restauration scolaire.

PRODUCTION

Par rapport à 2016, le nombre de fermes en bio est en hausse de 13,6 % en 2017, et atteint 36 664 exploitations. Deux tendances significatives sont observées : d'une part les principales régions bio poursuivent leur développement avec des croissances d'environ +13 % en phase avec la moyenne nationale, la région Occitanie dépasse les 8100 producteurs bio et les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine en dénombrent chacune plus de 5 300 ; d'autre part dans les régions comptant le moins d'agriculteurs bio, l'accroissement des fermes engagées en bio est élevé. C'est le cas par exemple pour les Hauts-de-France (+21 %) ou l'Outre-Mer (notamment Réunion et Guadeloupe). Toutes les filières bénéficient de cette progression, des grandes cultures du Pays de la Loire à la filière laitière en Bretagne ou la production de fruits et légumes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'échelle européenne, l'agriculture biologique a pris une ampleur considérable. En effet, 291 326 exploitations agricoles cultivent près de 12 millions d'hectares selon le mode biologique à la fin de l'année 2016. Entre 2015 et 2016, le nombre de fermes a ainsi progressé de +8,4 % et les surfaces bio de +7,6 %.

SURFACES

Les surfaces agricoles françaises engagées en bio sont estimées à 1,77 million d'hectares en 2017, soit une croissance annuelle d'environ 15 %, avec près de 520 000 ha en conversion. La France se positionne comme le troisième pays européen en surface bio derrière l'Espagne et l'Italie. Entre 2011 et 2016, les surfaces biologiques engagées en bio dans l'hexagone ont gagné 563 000 ha, soit une croissance de +60 % en 5 ans. Les grandes cultures sont les principaux bénéficiaires de cette progression avec une hausse de 89 %, suivies des fourrages, des fruits et légumes et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les cheptels d'animaux bio ont également évolué à la hausse tels que les ruminants (+55 %) et les poules pondeuses (+46 %).

Contact : Chantal Rovelli

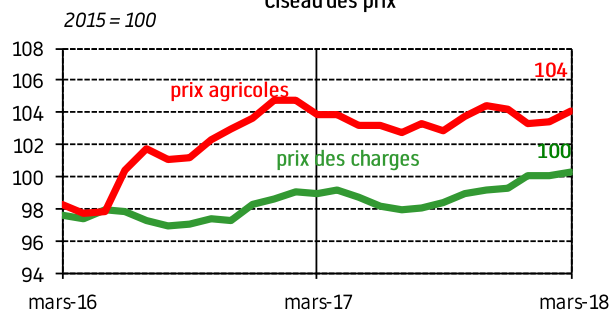
Pour en savoir plus :

Dossier de presse de l'Agence Bio :

http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/agencebio-dossierdepressechiffres220218_0.pdf

http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/rapport_barometre_agencebiocsa_2018.pdf

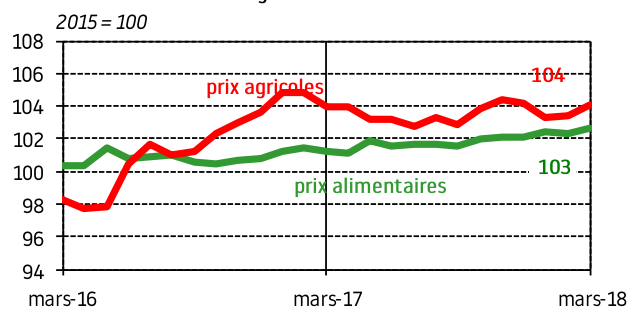
Ciseau des prix



APCA - Etudes économiques

source : INSEE

Prix agricoles et alimentaires

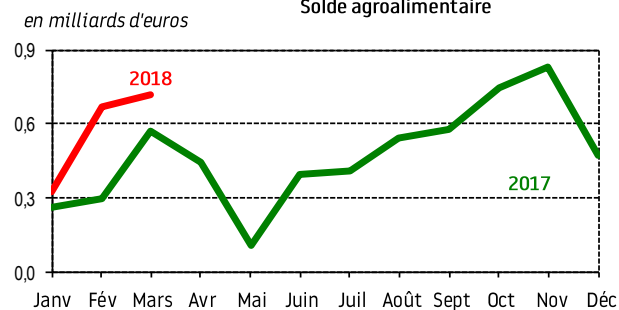


APCA - Etudes économiques

source : INSEE

% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	0,4%	1,5%	2,3%
Prix agricoles	0,7%	0,2%	5,9%
Prix des charges	0,3%	1,4%	2,8%
Inflation	1,0%	1,6%	2,7%

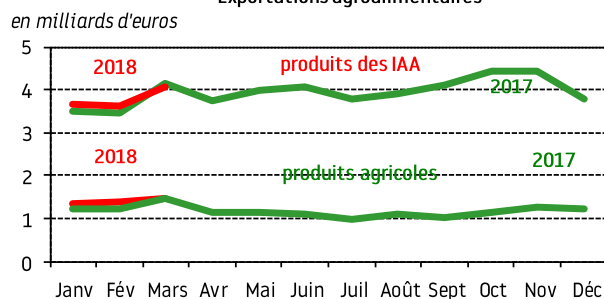
Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Exportations agroalimentaires



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En mars	Cumul 3 mois
2018	0,715	1,710
2017	0,566	1,119

